

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de **DOURDAN**

**du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2017**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017090

Présents : 23

Votants : 32

**Objet : Convention de partenariat avec l'académie de Versailles pour le déploiement de tablettes tactiles dans l'école élémentaire Georges Leplâtre**

Le 30 JUIN 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 23 JUIN 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS :** Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Catherine AUBERT a donné pouvoir à Sylvine HENDELUS, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Aude BOQUET a donné pouvoir à Nicolas LECOT, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Béatrice CROS, Pierre DUCOLONER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Brigitte ZINS a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ABSENTE :** Christelle BARTHELEMY.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Thomas Kieffer :

Le plan numérique annoncé le 7 mai 2015 par le Président de la République vise à tirer parti des possibilités offertes par les technologies numériques pour faire évoluer le système éducatif, en améliorer l'efficacité et l'équité, tout en l'adaptant aux besoins de la société d'aujourd'hui. Dans ce cadre, l'Etat propose à chaque conseil départemental et ville volontaire un partenariat pour participer au déploiement de tablettes tactiles auprès des élèves et des enseignants des écoles et collèges.

La convention de partenariat impose à chaque signataire un certain nombre d'engagements. Pour la commune de Dourdan, il s'agit de mettre à disposition des écoles un débit internet suffisant pour accéder aux ressources pédagogiques dans les classes et d'acquérir une classe mobile de tablettes tactiles par école. En 2016, les écoles élémentaires Jean-François Regnard et Charles Péguy ont été équipées chacune d'une classe mobile de 16 iPad. Cette année, l'école élémentaire Georges Leplâtre sera équipée à son tour d'une classe mobile de tablettes. Le budget prévisionnel pour cette acquisition est de 8 000 € TTC. L'académie de Versailles s'engage à financer l'acquisition de la classe mobile à hauteur de 50% de son coût, plafonné à 4 000 € TTC. L'académie versera également un montant de 500 € pour financer l'achat de ressources pédagogiques. Le versement de 50 % de la subvention pour l'équipement se fera à la signature de la convention, soit 2 000 € pour la commune de Dourdan. Le solde sera versé dès constatation du service fait par l'académie.

La convention définit également le rôle et la composition du comité de pilotage et du comité technique constitués pour assurer le pilotage du partenariat entre la commune et l'académie.

La convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de trois ans.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission «Education » du 19 juin 2017,

**Considérant** l'intérêt de continuer le développement de l'usage des outils numériques dans les écoles,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** les termes de la convention, ci-jointe, concernant le partenariat entre la commune de Dourdan et l'académie de Versailles pour le déploiement de tablettes tactiles dans l'école élémentaire Georges Leplâtre,
- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention avec l'académie de Versailles, ainsi que tous documents relatifs à la présente décision.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : *4 juillet 2017*
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



*Maryvonne BOQUET*  
Maryvonne BOQUET